

Le Gouvernement et la droite sénatoriale s'entendent pour instaurer la sélection à l'entrée de l'université

Après V. Péresse en 2007 et G. Fioraso en 2013, Fr. Vidal poursuit le travail de démantèlement du service public de l'université. En donnant aux universités la possibilité de sélectionner leurs étudiant-e-s, la loi adoptée par le Parlement accroît leur autonomie et organise la concurrence entre les établissements, les formations, les diplômés et les étudiant-e-s.

Dans la précipitation et avec la volonté d'obtenir le plus rapidement possible un vote favorable des deux chambres, le Gouvernement, par la voix des député-e-s de la République en marche, a finalement abandonné toute précaution de langage pour trouver, en commission mixte paritaire, un accord global qui marque la victoire de la position défendue par le rapporteur du Sénat affirmant, sans tabou, la nécessité de la sélection.

Cinquante ans après la loi de 1968 qui consacrait l'accès libre à l'enseignement supérieur de tous les bacheliers, le Gouvernement abandonne ce principe républicain pour instituer une sélection fondée principalement sur les résultats du lycée et les critères sociaux du parcours extra-scolaire. Le baccalauréat, diplôme national d'épreuves anonymes, n'est plus qu'un examen confirmatif marginal.

Si cette loi est promulguée en l'état, les prochaines victimes de la rentrée de septembre 2018 seront les candidat-e-s qui choisissaient les filières généralistes de l'université par défaut et que l'instauration de la sélection va exclure définitivement de l'enseignement supérieur. Pour ces jeunes, provenant principalement des filières technologiques et techniques, le Gouvernement ne souhaite pas ouvrir de nouvelles capacités d'accueil et fait le choix politique d'attendre l'inversion de la courbe démographique pour traiter le problème des filières sous tension. C'est une génération qui est sacrifiée sur l'autel de la baisse des dépenses publiques. Indépendamment du bon fonctionnement ou non de la nouvelle plate-forme Parcoursup, le Gouvernement devra assumer, en septembre 2018, la responsabilité politique de l'éviction de tous ces jeunes.

Bafouant les prérogatives constitutionnelles du Parlement, le Gouvernement a choisi de ne pas attendre l'adoption de la loi pour organiser, dès janvier, le processus de pré-inscription des candidat-e-s par le biais de la nouvelle plate-forme Parcoursup. Le groupe CRCE a dénoncé cette forfaiture et saisi le Conseil d'État sur cet excès de pouvoir. Les trois groupes de gauche de l'Assemblée nationale (Gauche démocrate et républicaine, La France insoumise, Nouvelle Gauche) demanderont au Conseil constitutionnel de se prononcer aussi sur cette violation grave des droits du Parlement.

Paris, le 16 février 2018